

## FLEUVE ET ORDALIE EN ASIE MINEURE HITTITE

par Emmanuel Laroche (Strasbourg)

Nous désirons présenter à notre collègue, en témoignage d'estime et d'amitié, quelques observations touchant deux questions connexes, le nom du «fleuve» dans les langues anatoliennes, et la pratique de l'ordalie chez les Hittites. En cela nous ne ferons que suivre des voies ouvertes par le professeur H. Otten lui-même; car c'est à lui que l'on doit, parmi de multiples découvertes fécondes, la détermination du mot *hapa*<sup>1</sup> et la publication d'un fragment rapportant un cas d'ordalie<sup>2</sup>.

### I

1. Le mot «fleuve, rivière» s'exprime presque toujours en hittite à l'aide du sumérogramme ÍD, suivi de compléments phonétiques grammaticaux. Le tableau de la flexion est le suivant:

Singulier.

Nom. ÍD-*aš*: KUB IX 3 I 10; XXIX 7 Vo 44, 50, etc.

Acc. ÍD-*an*: KUB XXXI 101, 18; XL 106 II 8, etc.

Gén. ÍD-*aš*: KBo I 35, 5; 36 I 8; KUB XVII 27 II 22, etc.

Dat. loc. ÍD-*i*; KUB XIII 3 II 16; XXIII 21 III 25, 26, etc. — Hapax  
ÍD-*ni*: KUB XVII 8 IV 23.

Dir. ÍD-*ya*: KUB XXXI 101, 32; XXXVI 83 I 2, etc. — ÍD-*pa*: KBo  
X 11 I 3; XI 72 III 12 (dupl. ÍD, KBo XI 10 III 24); KBo XIII  
137, 7. — *ha-pa-a*: KUB XIII 3 III 29, 32. — Sur <sup>d</sup>ÍD-*ya*, voir § II.

Abl. ÍD-*az*: Code § 22; KUB VI 45 III 24, etc. — ÍD-*za*: KUB XII  
65, 2, 8; KBo XI 17 II 9, etc.

<sup>1</sup> OLZ 50, 1955, Sp. 393, Fn. 4.

<sup>2</sup> MDOG 88, 1955, 36, à propos de KBo VIII 42; voir § II, 2.

Pluriel.

Nom. **ÍD<sup>hi.a</sup>-eš**: KBo VIII 35 II 12.

Acc. **ÍD<sup>hi.a</sup>-uš**: KUB XXXIII 5 II 18; **ÍD<sup>meš</sup>-uš**: KBo III 41+ Ro 12, etc.

Dat. **ÍD<sup>meš</sup>-aš**: KBo II 9 I 14, etc.

Abl. **ÍD<sup>meš</sup>-az**: KUB XV 34 III 14; KBo XX 107 II 12, etc.

L'équation *hapa* = **ÍD-pa** ne découle pas strictement de dupliques, mais du rapprochement de textes parallèles: *hapa* *pai-* «aller au *hapa*», et **ÍD-pa/ya** *pai-* «aller au fleuve» définissent la procédure de l'ordalie (voir sous II).

Il subsiste une légère contradiction dans ce paradigme. Le datif **ÍD-ni** renvoie à un mot différent de *hapa*-, et les deux directifs en *-ya* et en *-pa* évoquent soit un thème en *-i/ya*-, soit un thème en *-pa*<sup>3</sup>. Comme dans beaucoup de langues, il a dû exister en hittite deux ou plusieurs mots pour «fleuve, rivière», et l'on sait que l'écriture anatolienne utilise souvent le même sumérogramme pour noter les diverses espèces du même genre<sup>4</sup>. Tout se passe comme si le mot ancien, *hapa*-, ne s'était conservé qu'avec la formule juridique, tandis que, dans l'usage banal, un autre terme encore inconnu se cacherait derrière le datif en *-ni*, ou derrière **ÍD-a-** pris au sens général.

2. Le hittite *hapa*- concorde avec un mot du dialecte pala, de morphologie malheureusement obscure. Les textes publiés en dernier lieu par O. Carruba (StBoT 10, 1970, 54) fournissent l'équation: KBo XIX 152 I 11, *ha-a-ap-na-aš-ta* = 153 III 7, 18, **ÍD-an-aš-ta** = KUB XXXV 168+ 10, **ÍD-aš-ta**. Les trois graphies se résolvent en **ÍD** = **ÍD-an** = *ha-a-ap-n(a)*-, c'est-à-dire **ÍD-an** = *hap(a)n*, avec *-a-* syncopé devant *-ašta*. La syntaxe et le sens de la phrase entière demeurent cependant incertains.

3. Le louvite *hapi*- «fleuve» est le correspondant régulier du hittite *hapa*-, dont il confirme, en fait, l'interprétation. Car le sens s'extrait automatiquement de l'expression *ha-a-pí-iš Ma-a-la-aš* «le fleuve Mala», en KUB XXXV 108, 22<sup>5</sup>. Le fleuve Mala, qui est l'Euphrate supérieur, figure en tête d'une curieuse conjuration contre la maladie, dont la

<sup>3</sup> Sur ce cas, cf. RHA 28, 1970, 23sqq., et No 4.

<sup>4</sup> Par exemple TÚL = *wattaru*, *aldanni*, *luliya*, etc.

<sup>5</sup> Cf. H. Otten, LTU 99; E. Laroche, DLL 41; RHA 28, 1970, 25.

langue, annoncée comme louvite, n'est en réalité que du hittite partiellement louvisé. KBo XII 100 recto 1-7:

[ma-a-an DU]MU-an ge-en-zu iš-tar-ak-zi [na-aš]-ma šal-li-in-pít ku-in-ki iš-tar-ak-zi [n]a-an lu-ú-li kiš-an hu-uk-ki-iš-ki-iz-zi Ma-a-la-kán **ÍD-i** MUŠ<sup>hi.a</sup> IŠ-TU KUN<sup>hi.a</sup>-ŠU-NU ha-me-in-kán-ta-at [S]AL<sup>meš</sup> wa-šu-um-ma-ni-ya-ú-le-en-zi an-da <sup>sigdu-ú-ti-ya</sup> ha-me-en-ga-an-ta-at AT-HU-TIM an-da <sup>tūgše-ek-nu-uš</sup> ha-me-en-ga-an-ta-at

(1) «[Si] un enfant souffre du ventre, (2) ou même si quelque adulte en souffre, (3) on l'exorcise ainsi en louvite: (4) Dans le fleuve Mala les serpents étaient noués par la queue, (5) les femmes W. étaient nouées par le *duti*, (6-7) les compagnons étaient noués par la robe, etc.».

*lu-ú-li*: forme réduite de *luwili*.

*hamenkantat*: cf. E. Neu, StBoT 5, 38. — On dit de même en français: noeud de vipères.

*wašummaniyauli*: dérivé louvite en *-uli-* (= *-wali-*) de *wašummaniya-*, de sens inconnu.

*du-ú-ti-ya*: acc. plur. d'un mot hittite (partie de la toilette féminine), ou bien akkadogramme *DU-Ú-TI-YA*?

*šeknuš*: nom de vêtement à l'acc. de relation.

*Mala* **ÍD-i** est bien le datif de *hapiš* *Malaš*<sup>6</sup>.

4. Le louvite *hapi*- «fleuve» se retrouve dans l'hieroglyphique FLEUVE-*pi-(a)*. L'article de mes Hiér. Hitt. I, No. 212, consacré à cet idéogramme a besoin d'une révision, compte tenu de l'excellente suggestion avancée par H. Mittelberger, Die Sprache 8, 1962, 285. En effet le passage décisif, Kargamis A 11 c 3, se lira désormais:

*fleuveSa-ku-r-wa-ni-a-i-ha* FLEUVE-PAYS *ha-/pa-ta-sa* DIEU-*na-i* «et les dieux de la vallée, qui habitent le fleuve Sakur». — *hapatasa*, gén. adj. plur. de relation, contient le radical *hapati-* «pays fluvial, vallée». Le mot existe à l'acc. sing. dans Kargamis A 12, 3: <sup>\*sa-</sup>*pi-sa-i-pa-wa* FLEUVE-*pa-ti-n*<sup>245</sup>*ta-na-ta-ha* «et j'ai édifié(??) la vallée de Sapi(?)». *hapati-* dérive de FLEUVE-*pi-(a)* (= *hapia*), lui aussi connu par Kargamis A 15 b 2.

5. La relation de FLEUVE-PAYS *hapati*- «vallée» à *hapi*- «fleuve» est équivoque. En principe, on songe à une dérivation en *-ant(i)*, sans

<sup>6</sup> Formes louvites de **ÍD-iš**: DLL 122.

graphie de la nasale, analogue à celle de *huha(n)ti-* «aïeul», *tapasanti-* «ciel», etc.<sup>7</sup>. Mais une autre possibilité s'annonce ici, mieux étayée:

a) on connaît en hittite un mot *hapati-*, dans un contexte qui admet la même interprétation que l'hieroglyphique *hapati-*. Il s'agit de l'hapax très discuté du Madduwatta. Trois fois au cours de ce texte *tamain hapatin* est joint à *tamai KUR-e* «autre pays». C'est une interdiction: le turbulent vassal ne doit plus chercher à annexer, à occuper indûment «un autre *hapati* (et) un autre pays»<sup>8</sup>. Je propose de remplacer le ‘serviteur’ de la traduction de A. Goetze par le *hapati-* «Flußland» isolé en louvite hiéroglyphique. La notion de «vallée habitée» s'exprime couramment en hittite par «pays de fleuve», et apparaît en toponymie politique. On connaît au moins sept de ces *KUR id X*, qui sont des «rivières», ainsi qu'on l'entendait autrefois en français, des territoires de plaine avoisinant les rives d'un cours d'eau<sup>9</sup>. En Asie Mineure, le plus célèbre et le mieux caractérisé de ces pays fluviaux est la vallée du Méandre<sup>10</sup>.

b) dès lors, le mot hittite *hapati-* «vallée» n'est pas l'élargissement en *-anti-* de *hapa/hapi-*, mais la dérivation en *-at-*, nom d'action déverbal, du verbe *hapai-*, dérivation semblable à celle de *tarnatt-* sur *tarnai-*, de *šarlatt-* sur *šarlai-*, de *nahšaratt-* sur *nahšariya-*, etc. Le verbe *hapai-* existe: signalé récemment par H. Otten et O. Carruba, il décrit une action accomplie sur soi-même avec de l'eau: 2087/c 4–5 = 10–11, «le trésorier donne à la reine de l'eau de mains, et la reine -za *hapaizzi*»<sup>11</sup>.

<sup>7</sup> Cf. DLL 91; Hiér. Hitt. I, Nos 79, 331; D. Hawkins, Anat. Stud. 20, 1970, 80sq.

<sup>8</sup> Recto 20, 44, Verso 19: *namma-ma-wa-z para tamain hapatin tamai KUR-e ZI-it le eštari* «ne tente plus d'occuper un autre *hapati*, un autre pays»; sur la construction transitive de *eš-*, cf. E. Neu, StBoT 5, 28, 31 n. 20.

<sup>9</sup> KUR *id Šeħa*: traité de Kupanta-KAL passim. — KUR *id SÍG/Hulana*: Hatt. II 60, etc. — KUR *id Hulaya*: traité de Ulmi-Tešub passim. — KUR *id Kum-mešmaħa*: KBo V 8 I 40. — KUR *id Siyanta*: Madd. Vo 11–15. — KUR *id Daħara*: KBo XIV 19 II 24. — KUR *id GAM-ta*: KUB XLI 103 III 6.

<sup>10</sup> O. Carruba, StBoT 2, 8 n. 2, s'est efforcé d'expliquer les toponymes en *-hapa* à l'aide de ce mot «fleuve»; l'idée est ingénueuse, mais il est difficile d'en démontrer la justesse. Car *Parmaħħapa* et *Hiġġaħħapa* peuvent contenir aussi bien le nom *hatti-asħħap* «dieu»; *Šur-ħapa*, *Arta-ħapa* et *Innuta-ħapa* ont un premier terme obscur. — Il est vrai que de nombreux villages turcs s'appellent *Çay-başı*, *Çay-dere*, *Çay-hisar*, *Çay-köy*, *Çay-kuyu*, *Çay-seki*, *Çay-viran*, etc. Mais le nom *çay* «eau, fleuve» est régi, comme il se doit. Ce type de dénomination est-il une importation turque ou le reste d'une ancienne tradition anatolienne?

<sup>11</sup> H. Otten, BiOr 8, 1951, 225 n. 4; O. Carruba, loc. cit.

On en tire un verbe «inonder, baigner»; la sémantique est celle de l'allemand *bewässern* (*Wasser*), du vieux fr. *aiguayer* (*aqua*). L'abstrait en *-at-* *hapat(i)-* «inondation, aiguade, baignade» devient le concret *hapati-* «pays baigné», par l'adjonction du suffixe *-i-*. Le mot *hapati-* du Madduwatta n'a donc pas à être considéré comme un louvisme; la même formation en *-at-* est attestée dans les deux langues<sup>12</sup>.

6. Le regroupement de ces éléments épars était la démarche conditionnant l'interprétation comparative des faits anatoliens. On y gagne en clarté. Nous obtenons un vieux mot commun aux deux dialectes: hitt. *hapa-* et louv. *hapi-* sont les produits diversifiés de la thématisation, analogues à hitt. *pada-* — louv. *padi-* «pied», de *\*pad-*. Il faut poser l'anatolien commun *hap-* «fleuve, eau courante». De ce terme sûrement indo-européen dérivent un verbe *hapai-* «inonder» et son déverbatif *hapati-* «vallée». Le mot est conservé dans des usages spéciaux: ordalie et toponymie; d'autres termes ont pu concurrencer, puis évincer le nom du «fleuve»; mais l'accord des trois branches hittite, pala et louvite est instructif, parce qu'il permet de replacer le vieux monosyllabe athématique dans l'ensemble dont il relève. Il ne suffit plus d'écrire: hitt. *hap(a)-*: cf. i. ir. *āp-*, ap- «eau», etc. L'anatolien, pour une fois, dit un peu plus et un peu mieux.

La graphie constante note une labiale sonore<sup>13</sup>: on a anat. *\*hab-* = i. eur. *\*ab-*, mais la quantité de la voyelle nous échappe. Le hittite rejoint donc, non pas l'indo-iranien ni le balto-slave, mais celles des langues qui ont *\*ab-*, et qui se situent à l'Ouest: latin *\*ab-ni-s* > *amnis*; celtique *\*ab-* dans le féminin v. irl. *ab* «rivière» et ses congénères (gall. *afon*, bret. *aven*)<sup>14</sup>; prégerm. *\*-aba* > germ. *-apa* et v. h. all. *-affa* de l'hydronymie<sup>15</sup>. Voilà un vocable appartenant au vieux fonds de la

<sup>12</sup> Signalons brièvement, sans entrer dans une discussion détaillée, les autres mots en *hap-* ou *happ-*, dont certains peuvent appartenir au groupe: 1. l'hapax *anda hapa(-)tiyawar(?)*, KBo I 42 II 30; cf. en dernier lieu H. Otten, StBoT 11, 1969, 14; H. G. Güterbock, in MSL 13, 1971, 136, sous 105. — 2. *hapanzi*, KUB XXXIII 66 II 12 = RHA XXIII fasc. 77, 1965, 130; KUB XXXIV 91 I 8; 1898/c + 1899/c 6sq. — 3. *ha-ap-pa anda šešten*, archaïque, KUB XXXI 74 II 9 (ordalie?). — 4. *ha-ap-pé-eš*, KBo IV 2 II 56 = KBo IX 126, 11. — 5. Louv. hiér. *fleuveħaparas*, Karatepe; cf. Hiér. Hitt. I No 212, 5; P. Meriggi, HHG 50.

<sup>13</sup> Bon témoign de la «doi de Sturtevant»; cf. aussi *pa-a-ta-* = *pada-* «pied».

<sup>14</sup> Faits réunis par J. Pokorny, Indogermanisches etymologisches Wörterbuch, 1959, 1 et 51, sous *ab-* et *ap-*; pour les faits celtiques, voir J. Vendryes, Lexique étymologique de l'irlandais ancien, 1959, A 4, sous *ab*.

<sup>15</sup> Le terme germanique serait à écarter, s'il faut, avec plusieurs auteurs, le tenir pour un emprunt ancien au celtique; cf. S. Feist, Vergleichendes Wörterbuch der

langue; il indique un apparentement du hittite avec l'Ouest européen: fait significatif, si l'on entreprend de dresser le bilan 'dialectologique' de l'anatolien<sup>16</sup>.

Les descriptions d'idoles enseignent que les Hittites se représentent fleuves, rivières et sources sous la forme de statuettes féminines. Cela correspond au genre féminin de l'i. eur. \*āp/ab-. L'anatolien préserve une ancienne dualité lexicale, puisqu'il possède deux mots pour l'eau, l'un de genre animé, l'autre inanimé, comme il convient: *hab(a)*- désigne l'eau vive, et s'oppose à *wadar*, l'élément liquide; de même s'opposent skr. *āpah* et *udakam*, germ. *ahva* et *watar*. Il est le seul groupe qui ait gardé les deux termes dans leur pureté primitive: animé radical *ab*-, secondairement thématisé — hétéroclitique en -*r/n*-: *wadar/wedenas*.

Il est remarquable que, dans le même temps, on ait pu restaurer indépendamment les deux mots hittites pour «feu», *Agnis* et *pahur*, qui constituent un couple parallèle<sup>17</sup>. Par là se reforme le système complet et symétriquement organisé que l'on avait induit dès longtemps, sur la base du latin (*aqua-ignis*) et du sanskrit (*āpah-Agnih*) opposés au grec (Ὄωρος – πῦρ) et au germanique (got. *wato* – *fon*)<sup>18</sup>.

## II

La procédure de l'ordalie par le fleuve dans les civilisations cunéiformes a été récemment l'objet d'une étude exhaustive et d'une interprétation juridique de G. Cardascia<sup>19</sup>. Nous profitons de l'occasion pour compléter, en la développant, la brève notice que nous avions communiquée à ce propos (cf. p. 20, n. 2).

Gotischen Sprache, 1939, 18sq., sous *ahva*. — Les rapports de \**apa*, \**aba* et \**akʷa* «eau, fleuve» dans l'hydronymie européenne sont discutés par W. Porzig, Die Gliederung des indogermanischen Sprachgebiets, 1954, 205sqq.

<sup>16</sup> Essai dans ce sens chez R. Gusmani, Il lessico ittito, 1968, passim.

<sup>17</sup> Sur le dieu hittite *Agni/Akni*, voir maintenant H. Otten, OLZ 60, 1965, 545sqq., et K. K. Riemschneider, StBoT 9, 1971, 43sqq. — Il me semble que rien ne s'oppose, a priori, à l'équation hitt. *Agnis* = ind. *Agnih*, et qu'il n'y a rien non plus qui oblige à dériver l'un de l'autre par emprunt.

<sup>18</sup> Le thème a été développé à plusieurs reprises par A. Meillet; cf. Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, 1920, 249sqq.; Linguistique historique et linguistique générale, 1958, 215sqq.; A. Ernout-A. Meillet, Dictionnaire étymologique de la langue latine, 1959<sup>4</sup>, s. v. *ignis* et *unda*.

<sup>19</sup> L'ordalie par le fleuve dans les 'Lois assyriennes', in Festschrift für Wilhelm Eilers, 1967, 19–36.

Il y a, à notre connaissance, quatre textes hittites se référant au jugement fluvial<sup>19a</sup>. Tous se reconnaissent aux expressions consacrées qui en définissent l'exécution et en formulent la décision:

<sup>a</sup>ÍD-ya/*hapa* *pai-* «aller au fleuve»;  
*parkues-* «être purifié: absous» — *papraš-* «être sali: condamné».

1. KBo VIII 42: fragment de ductus et de langue archaïques (cf. note 2). Il ne subsiste que des bribes de phrases:

Recto 13, <sup>a</sup>ÍD-ya *pa-i[t]* ou *pa-i[t-tu]* «il alla (ou: qu'il aille) au dieufleuve».

Verso 9, <sup>a</sup>ÍD-ya *pa-it ša-aš pár-ku-e-eš-ta* «il alla au dieu-fleuve, et il fut purifié».

L'état du texte ne permet pas d'affirmer que les deux passages se rapportent à la même affaire, d'ailleurs obscure. Malgré la présence de LUGAL, recto 3, 7, 12, 15, il n'est pas sûr non plus que le roi intervienne partout, ni qu'il soit la seule personne autorisée à commander l'ordalie; mais cela est vraisemblable. — Les noms propres *Katahtaili* et *Huzziya* situent le récit sous l'ancien royaume.

2. KBo XVIII 66: fragment épistolaire nommant «Sa Majesté» (Recto 7) et «mon Seigneur» (Verso 6), par conséquent d'époque impériale. Comme l'a vu l'éditeur, H. G. Güterbock, les restes des lignes Verso 8–9 font allusion à une ordalie:

8: ]x <sup>a</sup>ÍD-ya *pé-hu-te-e[r]*? «on menait au dieu-fleuve»  
9: ]x *ma-a-an pár-ku-iš-[ta]*? «s'il était purifié»

A la ligne 11, [ka-r]u-ú ki-i DI-NU xf «[autre]fois ce jugement-ci . . .[» pourrait signifier que la procédure était désuète au moment de la rédaction de cette lettre.

3. KUB XIII 3: instructions royales au personnel du palais<sup>20</sup>. Texte déjà traité par J. Friedrich, MAOG 4, 1928, 46sqq.; traduction:

«Le jour où l'âme du roi s'emporte<sup>21</sup>, je vous convoque tous, chefs de vaisselle, et je vous confie au fleuve. Celui qui est purifié, c'est un

<sup>19a</sup> Il est probable que le paragraphe 18 du grand protocole KUB XIII 4 (E. Sturtevant, Hittite Chrestomathy 164 sq., 178 sq.) fait allusion à un jugement d'ordalie: IV 48 “vous les emmenerez devant le dieu”, IV 53–54 “si vous êtes propres, c'est (le fait de) vos génies protecteurs”. — Autre fragment nouveau: KUB XLIII 35.

<sup>20</sup> Certains détails rapprochent ce texte, non datable, des documents dits «moyen-hittites»; cf. là-dessus, Ph. Houwink ten Cate, Records, 1970, passim, où KUB XIII 3 n'est pas nommé.

<sup>21</sup> Le verbe *išhuzziya-* est un hapax: sens incertain; cf. déjà J. Friedrich, loc. cit. «ergrimmen».

serviteur du roi. Mais celui qui est sali, moi, le roi, je n'en veux pas; avec sa femme et ses enfants on le livre à la male mort» (II 14–19).

Ibid. III 24–35, passage plus circonstancié:

«Autrefois (moi) le roi, à Sanahuitta, j'ai trouvé un cheveu dans une cuvette. L'âme du roi s'emporta, et contre les porteurs d'eau je me suis fâché: «Ceci est dégoûtant!»<sup>22</sup> — Paroles d'Arnili: «Zuliya a été négligent»<sup>23</sup>. — Paroles du roi: «Que Zuliya aille au fleuve! S'il est purifié, qu'il soit pardonné! Mais s'il est sali, qu'il meure!».

Zuliya alla au fleuve, et il fut sa[li]. On amena Zuliya dans Sure[ssa]. Le roi le [.....], et il pérît.»

4. KBo III 28 II = E. Forrer, BoTU 10 γ: copie d'un récit en langue archaïque, datant peut-être de Hattusili Ier, et qui présente des affinités avec le testament politique de ce roi (cf. CTH 9, 6). Ductus récent, texte fautif, rédaction laconique, langue hérissée de difficultés<sup>24</sup>.

6 *ke-e-da-am-mu a-pa-a-aš i-ez-zí šu-mu DINGIR<sup>aš.aš</sup> DUMU uruPu-  
r[u-uš-]ha-an-du-um-na-an]*  
 7 *ki-iš-ri-mi da-i-ir LUGAL-uš A-NA DAM?-ŠU ne-ga-aš-š[a]-aš-ša*  
 8 *i-it-te-en az-zi-kit-te-en ak-ku-uš-kit-te-en LUGAL-wa-ša*  
 9 *ša-a-ku-wa-me-et le-e uš-te-ni*

10 *ki-nu-na ma-a-an DUMU-aš A-NA SAG.DU LUGAL ú-wa-aš-ta-i  
ku-it-ki a-pa-ša-an A-[NA <sup>a</sup>ID?]*  
 11 *[h]al-za-a-i na-aš pa-it-tu ma-a-na-aš pár-ku-eš-zí nu ša-a-ku-wa-at-  
te-et ú-uš-[ki-it-tu]*  
 12 *ták-ku <sup>a</sup>ID-ya-m[a?] mi-im-ma-i na-⟨aš⟩ É-ši-pít e-eš-tu ge-en-zu-wa-  
i-[ši ma-a-an?]*  
 13 *na-an ka-pu-u-e-ši na-an ka-pu-u-i ták-ku na-at-ta-ma ka-pu-u-e-ši*

<sup>22</sup> Hitt. *gullakuwan*: l'autre exemple du mot (outre KBo XIII 98 Vo 6) est KUB XXVIII 82+ I 18, combiné avec le duplicate KBo XIII 106 (cf. CTH 732): «Elle (= la déesse Kataḥziburi) réunit un boeuf, un mouton, un prisonnier, un enfant. Pourquoi les réunit-elle? — Le dieu de l'orage le vit du ciel: ‘Cela, dit-il, est *gullakuwan*'. Appelez l'homme du dieu de l'orage; qu'il tienne un pain, une libation, un bœuf. J'ai rendu sacrés (*šuppiyaḥlun*) le roi, le bœuf, le mouton. Qu'il (ou elle) les purifie! Qu'il (ou elle) purifie son pays, etc.» — L'impureté (cf. HWb «verunreinigt») consiste à mêler ou à mettre en contact des objets incompatibles de nature.

<sup>23</sup> *para uwa-*: ou bien «s'avancer», ainsi J. Friedrich, loc. cit.; ou bien «négliger».

<sup>24</sup> Seul traitement: Hardy, Amer. Journ. Sem. Lang. 58 (1941) 202sq.

14 *na-aš É-iš-ši-pít e-eš-tu A-NA É.EN.NU.UN le-e da-it-ti*  
 15 *i-da-lu-ma-an le-e i-ya-ši hé-en-kán-še le-e ták-ki-iš-ši uš-ša-x[*  
 16 *le-e ne-pí-ši DINGIR<sup>aš.aš</sup> iš-tar-ni-ik-ši! ták-na-a-ma mi-e-nu-uš  
iš-tar-ni-i[k]*

17 *at-ta-aš-ma-aš har-ša-ni-i <sup>a</sup>ID-ya me-ek-ke-eš pa-ap-re-eš-kir šu-uš  
A-BI LUGAL*  
 18 *na-at-ta hu-iš-nu-uš-ke-e-et <sup>m</sup>Ki-iz-zu-wa-aš-pít A-NA SAG.⟨DU⟩  
A-BI-YA <sup>a</sup>ID-ya*  
 19 *pa-ap-ri-it-ta ša-an at-ta-aš-mi-iš <sup>m</sup>Ki-iz-zu-wa-an na-at-⟨ta⟩ hu-e ⟨eš⟩-  
nu-ú-ut*

Essai de traduction:

«(6) C'est ainsi qu'il agit envers moi. Or, le fils, le Puru[shandien], (7) les dieux<sup>25</sup> l'ont mis dans ma main. Le roi (dit) à son épouse et à ses *negas*<sup>26</sup>: (8) Allez, mangez (et) buvez! Et de (moi) le roi (9) ne regardez pas les yeux!

(10) Et maintenant, si un fils commet quelque faute contre la personne du roi, lui, au [dieu-fleuve] (11) il le cite. Qu'il y aille! S'il est purifié, [qu'il re]garde tes yeux! (12) [Mais] s'il refuse le dieu-fleuve (?), qu'il reste à la maison! [Si tu] as pitié (13) et que tu le comptes, compte-le! Mais si tu ne le comptes pas, (14) qu'il reste à la maison! Ne le mets pas en prison! (15) Ne lui fais pas de mal, ne lui forge pas la mort . . . (16) Au ciel ne fais pas souffrir les dieux, sur terre fais (plutôt) souffrir les visages!

(17) A la tête de mon père, dans le dieu-fleuve, beaucoup étaient salis. Et le père du roi (18) ne les sauvait pas. Kizzuwa, justement, à la tête de mon père, dans le dieu-fleuve, (19) a été sali; et mon père ne l'a pas sauvé, Kizzuwa.»

Commentaire:

L. 6: *keda-mm̄u* «sic erga me», cf. F. Sommer, HAB 143, n. 1. — Restauration de la fin d'après la ligne 5, avec E. Forrer, ad locum.

L. 7: *DAM* «épouse» ou *NIN* «soeur»: signes souvent indistincts.

L. 8: à la fin, trace de signe négligée par E. Forrer.

<sup>25</sup> Pour *AŠ.AŠ* = *didli* comme marque de pluriel en vieux-hittite, voir Anitta 55, 69; KBo XII 18 IV 5, 8, 12.

<sup>26</sup> Sur *nega-* nom de parenté, cf. Noms des Hittites 308 et n. 39.

L. 10: DUMU-*aš* «fils»; comprendre sans doute DUMU.LUGAL, un prince du sang; l'abréviation se rencontre couramment dans les descriptions de fêtes archaïsantes.

Les fins de lignes 10, 11 et 12 sont suggérées par le contexte.

L. 12: c'est l'éénigme principale du morceau. L'édition a nettement *ªÍD-ya-z[u]*, dont on ne sait que faire (Hardy traduit: «if the rivergod refuses *yazu*»). Je risque la conjecture *ªÍD-ya-m[a]* d'après la fin de la ligne 13. Mais la syntaxe est embarrassante: *ªÍD-ya* est-il sujet ou objet de *mimmai* «refuse»? On attend le cas contraire de la ligne 11, c'est-à-dire une condamnation. Comment alors comprendre «si le dieu-fleuve refuse»? Veut-il dire «refuse de répondre», donc rend un jugement ambigu? Ou bien faut-il renverser la construction et comprendre: «s'il (= le fautif) refuse le dieu-fleuve», cas possible et juridiquement soutenable<sup>27</sup>. Le refus de comparaître serait sanctionné par la détention à domicile (qu'il reste chez lui).

Dans les deux cas *ªÍD-ya* fait difficulté, puisque cette graphie ne convient qu'à un directif ou à un datif-locatif; cf. par exemple lignes 17 et 18. Le mot *ÍD* ne peut être *hapa*; ce doit être plutôt un nom divin en *-i*, dérivé de *hapa*.

L. 12–14: «Qu'il reste à la maison!», et ne paraisse pas en ma présence. Le même châtiment s'exprime par «qu'il ne voie pas mes yeux!», à moins que l'on traduise *šakuwa-tet uš[kittu]* «que tes yeux le voient!».

L. 13sq.: *kapue-*; malgré la graphie, on identifie ce verbe au classique *kappuwai-* «compter»; cf. HWb 99. Pour le sens, comparer les lignes II 17 et 18 du texte 3: «c'est un serviteur du roi» et, au contraire, «je ne veux pas de lui». Ailleurs, *-za kappuwai-* «s'occuper de» s'oppose à *mimmai-* «refuser».

L. 15, fin: Hardy restaure le verbe *uššaniya-* «vendre».

L. 16: je suppose que la particule *-ma* a sa pleine force adversative. La formule, qui doit reproduire une sorte de dicton, signifierait: mieux vaut offenser ton entourage, incapable de comprendre les raisons de ta clémence, que de transgresser la justice divine. Cependant, il y a une dissymétrie dans le locatif *nepiši* «au ciel» en face du directif *tagna* «vers la terre».

L. 17–18: Hardy interprète autrement la suite *attašmaš haršani* *ªÍD-ya*. Il découpe *ªÍD-i + -a*. «et». Peut-être a-t-il raison; mais le sens obtenu n'est pas clair. Je comprends *attaš haršani* «pour la tête du

<sup>27</sup> Cf. G. Cardascia, loc. cit. 24sq. et passim.

père» comme un datif éthique, et *ªÍD-ya* comme un datif-locatif «au fleuve».

L. 18–19: on ne connaît de Kizzuwa que par la Chronique du Palais (KBo III 34 II 32); mais ce personnage, chef de la Garde du «père du roi», y fait plutôt figure d'homme de confiance. — Noter le présent d'habitude *huišnušket*, cas général, suivi d'un aoriste *huešnut*, fait isolé (souligné par *-pit*).

Malgré les nombreuses apories de ce texte difficile et corrompu, il ressort que l'ordalie était, dans l'ancien Hatti, affaire strictement royale. Le texte 3 laissait entendre, avec brutalité, que la sanction se ramène à un dilemme simple: pardon ou peine capitale (atteignant même la famille entière du coupable). Ici, au contraire, il y a un moyen terme. Si nous comprenons correctement les lignes 12–13, en cas d'ordalie douteuse, le prévenu est consigné chez lui; c'est une forme de rélégation ou de détention à vue. On comparera alors le verdict de Hattušili Ier, dans HAB II 36. En somme, le crime de lèse-majesté est soumis à la décision du dieu-fleuve, mais celle-ci n'entraîne pas la même sanction radicale que le sacrilège anodin du texte 3 (un cheveu égaré). La clémence politique des rois hittites contraste avec leur implacable sévérité en matière religieuse<sup>28</sup>.

<sup>28</sup> Addition: C. Watkins, BSL 62, 1972, 39 sqq., vient de traiter, indépendamment, le même thème du nom de l'eau *hap-*. Il suffit de renvoyer le lecteur à cet article, dont les conclusions concordent en grande partie avec les nôtres.